

Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (Loi sur les assureurs, RLRQ, chapitre A-32.1, art. 463 et 464)

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* (la « Ligne directrice »), s'appliquant aux assureurs de personnes autorisés à exercer l'activité d'assureur au Québec.

Les modifications ont essentiellement pour objectif :

- d'intégrer des clarifications et ajustements qui ont déjà été communiqués par le biais d'un avis publié au Bulletin de l'Autorité le 30 mars 2023;
- de réviser le traitement des filiales d'assurance de dommages;
- d'effectuer certaines modifications visant à bonifier la clarté et la cohérence du texte;
- de rehausser les exigences de l'Autorité en matière d'assurance de qualité des données pour les relevés de capital, de fonds propres, de levier et de liquidité;
- de veiller à l'harmonisation de la Ligne directrice dans une perspective d'équité pancanadienne en apportant des modifications lorsque cela est pertinent, lesquelles visent des bonifications de texte sans nouvelles exigences de capital.

La date prévue de prise d'effet de la Ligne directrice modifiée est le 1^{er} janvier 2024 et est applicable pour les exercices ouverts à compter de cette date. Son application anticipée est prohibée.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le **20 octobre 2023**. Il est à noter que les commentaires seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de modification de la Ligne directrice est publié ci-après et il est également accessible sur le site Web de l'Autorité au <https://lautorite.qc.ca/professionnels/reglementation-et-obligations/consultations-publiques> à la section « Assurances et planification financière ».

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Direction générale du secrétariat et des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (418) 525-9512
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Gabriel Bisson
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 418 525-0337, poste 4516
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4516
gabriel.bisson@lautorite.qc.ca

Le 21 septembre 2023